

## Les enfants de prêtres

*L'intérêt des médias pour la question des "enfants de prêtres" – dans le contexte de l'année sacerdotale et après l'annonce de la "régularisation forcée" des prêtres mariés – nous a valu quelques contacts et les prêtres mariés français n'ont pas ménagé leur peine : si, grâce à notre ami Jean Combe, "Le téléphone sonne" de France-Inter (17 août) a pu produire une émission de qualité, on ne peut pas en dire autant de "C dans l'air" du 25 août, habituellement d'un tout autre niveau : un plateau totalement déséquilibré - le seul prêtre étant un religieux qui ne s'est pas privé de dire qu'il n'était qu'à moitié concerné - et surtout le silence total sur une question cruciale.*

*À savoir le fait que tous ces "éventuels" - on minimise à plaisir – enfants de prêtres n'ont vraisemblablement pas été voulus, qu'ils ne sont que des "accidents", qu'ils surviennent pour vous empêcher de vivre... Et que la réponse si souvent donnée – heureusement pas toujours – soit le déni pour sauver les apparences. Comment le père de "famille chrétienne" de cinq enfants n'a-t-il même pas pensé à ça ? Nous ne sommes pas au bout de nos surprises en ce qui concerne l'information et l'éducation des médias...*

*Nous avons beaucoup communiqué entre nous à ce sujet, entre France, Allemagne et Belgique. Voici ce que nous aurions aimé en dire. (P.C.)*

Ils ont rempli, certains pendant de longues années, différentes missions que leur Église leur avait confiées. Et puis, un jour, une question s'est imposée à eux : vais-je pouvoir continuer, alors qu'aujourd'hui, j'aime quelqu'un ?

La réponse ne s'est pas fait attendre : si tu persistes, on te "réduit" à l'état laïc (pas très flatteur pour lesdits laïcs), et puis, casse-toi : tu es objet de scandale, on ne veut plus te voir, et, quelles que soient tes compétences, on n'en veut plus !

C'était il y a quelques années.

Aujourd'hui, les choses ne sont plus marquées de manière aussi manichéenne. Certains changements sont envisagés à Rome, probablement plus par nécessité que de bonne volonté. La réalité de la pénurie des prêtres, la raréfaction des vocations, la moyenne d'âge très élevée du clergé commencent à s'imposer et inquiètent le Vatican. La crise des prêtres pédophiles a contribué à assécher les finances de nombreux diocèses, surtout aux États-Unis : aujourd'hui se pose la question du sort à réserver aux enfants de prêtres.

Car ces derniers commencent à sortir du bois et ils réclament des dommages et intérêts pour non reconnaissance paternelle<sup>1</sup>. "Il y a un temps pour occulter mais aussi un temps pour reconnaître", a écrit Marc Bradfer<sup>2</sup>, fils de prêtre, à Benoît XVI. «Reconnaître ces enfants, ce serait éviter une cascade de procès infamants, au cours desquels l'Église devrait batailler pour faire admettre, au cas par cas et dans un climat supposé hostile, la distinction entre biens personnels du prêtre et patrimoine de Saint-Pierre. Ce serait être obligé de valoriser ce patrimoine, et d'en publier le montant. Réveillant une opinion publique à qui ces chiffres ont toujours été cachés, et qui deviendrait soudain consciente d'une hypocrisie ancienne et massive, la double vie menée par une partie du clergé catholique<sup>3</sup>. »

Rome a bien des raisons de trembler : non seulement pour des motifs financiers, mais aussi sur la révélation du concubinage entretenu dans le secret par de nombreux prêtres en exercice. La reconnaissance paternelle est inévitable, qu'elle soit volontaire ou résultat de tests ADN. Elle est par ailleurs un droit strictement reconnu aux enfants<sup>4</sup>. De quoi mettre en évidence ce que cache réellement le célibat sacerdotal...

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui, selon les chiffres de Christian Terras, rédacteur en chef de la revue *Golias*, 20 à 30 % des prêtres d'Occident mènent une vie amoureuse, 50 à 60 % en Amérique latine et 80 à 90 % en Afrique. Quant au nouveau site web ouvert par des enfants de prêtres <http://www.priesterkinder.com/>, il avance le chiffre de "3000 enfants de prêtres en Allemagne".

<sup>2</sup> Auteur de *Fils de prêtre*, Elytis, 2003 (*Le Monde*, Paris, 22 août 2009)

<sup>3</sup> M.B., Rome, 11 août 2009.

<sup>4</sup> Convention Universelle des Nations Unies sur les droits de l'enfant, notamment.

À nos yeux, cela permettrait de mettre aussi en évidence la nécessité de reconnaître la place de la conjointe du prêtre, privée jusqu'à présent de toute reconnaissance et donc de vie familiale. L'oublier serait inique<sup>5</sup>.

Le Vatican sera certainement tenté de répondre aux éventuels procès par de l'argent et par le plus profond silence, pour sauver au moins les apparences. Un peu comme il agissait à l'égard des prêtres pédophiles avant que ne s'imposent les exigences judiciaires et la prise en considération des victimes. Le Vatican a vu là une faille, qu'il s'empresse de colmater de façon préventive : reconnaissons les enfants engendrés par notre clergé, mais à condition que "les biens liés à la fonction des prêtres restent, quoi qu'il arrive, propriété de l'Église"<sup>6</sup>.

Dans un tel climat de crise – rappelons-nous la reprise en force du clergé avec charges de famille en république Centrafricaine, par exemple, et la mise à l'écart d'évêques trop coulants ou trop compromis – et pour redorer l'institution, Benoît XVI consacre l'année en cours comme "année sacerdotale". Pas question, bien sûr, d'ouvrir le dossier célibat : le pape semble y tenir plus que tout. Mais, porte entr'ouverte : durant l'année sacerdotale, Benoît XVI voudrait aussi entrer en contact avec les prêtres qui ont quitté leur ministère. C'est ce qu'a affirmé le cardinal Tarcisio Bertone, secrétaire d'État<sup>7</sup>. Cette Année devrait *aussi* permettre « une reprise de contact, d'aide fraternelle ou la possibilité de rejoindre les prêtres qui, pour différents motifs, ont abandonné l'exercice du ministère ».

Que cache cette soudaine sollicitude de Rome ? Quelle évolution explique cette volte-face ? J'aurais tendance à la prendre au sérieux : même si, depuis des années, nous avons été enfouis dans le cul de basse-fosse, nous avons pour la plupart, des choses à dire à cette Église qui est la nôtre. L'avenir dira si mon optimisme aura raison...

Paul BOURGEOIS (HLM, Belgique)  
in *Hors-les-Murs* n° 117, septembre 2009

---

<sup>5</sup> La reconnaissance des enfants de prêtres changerait-elle radicalement leur situation ? « D'abord ça n'est pas fait, le Vatican se tâte, observe Dominique Venturini, présidente de *Plein Jour*. Ensuite, la raison pour laquelle Benoît XVI envisage cette évolution n'est ni humaine ni humanitaire, c'est pour des questions de fric, pour que les enfants ne réclament pas l'héritage de leur père. » Enfin, relève-t-elle, « qu'est-ce qu'on fait des femmes, dans l'histoire ? Rien. Elles n'existent pas. Ce que l'on voudrait, c'est la reconnaissance du couple » (*Libération*, Paris, 21 août 2009).

<sup>6</sup> Le contre-feu imaginé par le Vatican, selon *la Stampa*, serait une sorte de contrat civil garantissant les droits sociaux de la mère et de l'enfant. Celui-ci pourrait hériter des biens personnels de son père, et ce dernier lui transmettre son nom, ce qu'il lui est difficile de faire aujourd'hui, sauf à quitter son ministère.

<sup>7</sup> Dans une interview publiée par l'édition italienne de *L'Osservatore Romano*, le 28 août 2009.